

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une séance de travail a eu lieu en Préfecture le 2 Septembre dernier, en présence de Monsieur le Recteur, sur la rentrée 1985/1986.

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Recteur, Monsieur le Maire s'est informé du sort du projet de C.E.S. à LUDRES. Il lui a été indiqué que la réorganisation de la carte scolaire avait fait l'objet d'une hypothèse émise par les services du Rectorat, comportant entre autres la construction d'un C.E.S. à LUDRES, qui avait été transmise à Monsieur le Président du Conseil Général et à Monsieur le Maire de NANCY, pour avis.

Cette hypothèse se décompose en trois blocs cohérents de propositions qui semblent recueillir un avis favorable de la part du Conseil Général et des élus nancéiens. Ces propositions, si elles sont adoptées ou concrétisées, donnent par le rééquilibrage des établissements du Sud de NANCY, une perspective nouvelle pour toute l'agglomération, en matière d'enseignement secondaire premier et second cycles et d'enseignement second cycle long technique, niveau III et IV.

Sur ces informations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est satisfait d'apprendre qu'une nouvelle réorganisation est en cours,
- constate que ses interventions auprès de Monsieur le Recteur d'Académie, par leur puissance et la solidité de leurs arguments, sont prises en considération,
- prend acte des propos de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale dans sa lettre du 14 Août 1985, confirmant la procédure de concertation menée avec les élus de l'Agglomération nancéienne.
- demande à Monsieur le Président du Conseil Général de programmer, dès le 1er Janvier 1986, le financement et la construction du Collège de LUDRES.